

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2020 -

DÉCISION N° 20 - 08 – 062

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 3 novembre 2020 s'est réuni le jeudi 17 décembre 2020 à partir de 15 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 6 : Les plages horaires de travail pour les agents des filières administrative et technique.

L'amplitude horaire de travail s'établit actuellement de 7 heures 45 à 18 heures 30, avec des plages variables et des plages fixes, sachant que le chef de service peut définir un niveau de présence minimum pendant les plages variables (article 321.003 du *règlement intérieur du SDIS et de son corps départemental*).

A la demande des représentants du personnel, cette amplitude horaire pourrait commencer à 7 heures 30 et non plus 7 heures 45, afin de permettre aux agents de débiter plus tôt leur service, soit en raison de contraintes liées aux transports en commun, soit pour éviter en début de matinée ou en fin d'après-midi des flux de circulation dans l'agglomération.

L'article 321.003 du *règlement intérieur du SDIS et de son corps départemental* pourrait être alors modifié dans ce sens.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Vu l'avis du comité technique,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Suite à l'avis favorable rendu par le comité technique le 3 décembre 2020, le bureau du conseil d'administration approuve la proposition de modification des plages horaires de travail pour les agents des filières administrative et technique, telle qu'exposée ci-dessus relatives. Elle sera intégrée dans le règlement intérieur du SDIS et de son corps départemental.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER